



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} FONTAINE propose la première lecture du projet de loi 210 — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. WIEBE, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 28 janvier 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 4 novembre 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 30 novembre 2016 (deuxième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 (volumes 1, 2, 3 et 4);
- les comptes publics pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2015 et 2016 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 :
 - « Accounts and Financial Statements ».

Composition du Comité :

Réunion du 28 janvier 2015 :

- M. le *ministre* DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. JHA;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;

- M. SCHULER;
- M. WIEBE (vice-président).

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. MARTIN remplace M. FRIESEN;
- M. SARAN comble une vacance.

Réunion du 4 novembre 2015 :

- M. le *ministre* DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. FRIESEN;
- M. JHA;
- M^{me} LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. PIWNIUK;
- M^{me} STEFANSON;
- M. WIEBE (vice-président).

Substitution effectuée avant la réunion :

- M. PIWNIUK remplace M. SCHULER;
- M^{me} STEFANSON remplace M. PEDERSEN.

Réunion du 30 novembre 2016 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 28 janvier 2015 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général intermédiaire*;
- M. le *ministre* DEWAR;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 4 novembre 2015 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;

- M. le *ministre* DEWAR;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 30 novembre 2016 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Motion adoptée pendant la réunion du 30 novembre 2016 :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Il est proposé que le Comité recommande que, lors des réunions futures portant sur les comptes publics, des copies imprimées du volume 4 ne soient pas distribuées à ses membres.

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Accounts and Financial Statements », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016, pendant la réunion du 30 novembre 2016.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 (volumes 1, 2, 3 et 4) et les a adoptés sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 (« Accounts and Financial Statements » — examen complété);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015 (volumes 1, 2 et 3);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016 (volumes 1, 2 et 3).

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* SCHULER dépose le rapport trimestriel de la Société manitobaine des alcools et des loteries visant la période se terminant le 30 juin 2016, pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2016.

(Document parlementaire n^o 7)

M^{me} la *ministre* COX dépose le rapport annuel du Fonds des innovations de développement durable pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n^o 8)

M. le *ministre* CULLEN dépose le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n^o 9)

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport sur les cautionnements professionnels prévu à l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* daté du 1^{er} décembre 2016.

(Document parlementaire n^o 10)

M. GOERTZEN, *ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale contre le SIDA, qui a lieu aujourd'hui même, le 1^{er} décembre 2016.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. SCHULER, *ministre des Services de la Couronne*, fait une déclaration au sujet de la conduite sécuritaire au Manitoba.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICHALESKI, M^{me} FONTAINE, M. PIWNIUK, M^{me} LAMOUREUX et M. REYES font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} GUILLEMARD voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M^{me} MARCELINO (Logan) voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait annoncé un programme de réductions et de mesures d'austérité, brisant ainsi ses promesses visant à protéger les travailleurs de première ligne et les services qu'ils fournissent alors que ses ministres ont reçu de fortes hausses de salaire, ce qui nuira à la santé de l'économie et entraînera l'accroissement des inégalités et la détérioration des conditions de vie des Manitobains ordinaires;
- b) ait ouvert la voie à la privatisation et à la dérégulation de services de première ligne essentiels et importants et qu'il ait décidé de cacher ses intentions et de ne pas les soumettre à un examen public impartial, nuisant ainsi à la prestation de services par le secteur public et au principe de la reddition de compte;
- c) ait fabriqué des crises politiques partisans et qu'il ait refusé de faire preuve de transparence et de déposer des documents présentant des prévisions financières à long terme permettant de justifier un programme de privatisation et de réductions en matière de services de première ligne;
- d) n'ait pas pris de mesures afin de maintenir le coût de la vie à un niveau abordable pour les Manitobains étant donné qu'il a permis l'augmentation des prix du chauffage domestique, des tarifs d'électricité, des tarifs d'assurance-automobile et des frais de scolarité pour les études postsecondaires;
- e) n'ait pas présenté de plan concret pour répondre à un large éventail de besoins dans de nombreux domaines importants pour les Manitobains dont les suivants : les soins de santé, les soins à domicile, les aînés, l'environnement, le changement climatique, le salaire minimum, les places de garderie financées publiquement, le système de protection de l'enfance, le logement, la pauvreté, le système de justice, le système d'éducation public, le financement des établissements postsecondaires, l'infrastructure, les collectivités rurales du Manitoba, le développement économique du Nord, les investissements à Winnipeg, à Brandon et dans les autres municipalités ainsi que l'agriculture,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M^{me} KLASSEN voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

- f) ne se soit pas engagé à diminuer les frais d'ambulance de 50 % cette année;

- g) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de 2016 du caucus libéral portant sur la santé cérébrale;
- h) ne se soit pas engagé à augmenter le financement accordé aux élèves ayant des besoins spéciaux et à simplifier les procédures de demande de financement;
- i) ne se soit pas engagé à diversifier les industries et le tourisme dans l'économie du Nord plutôt que de se fier à l'exploitation des ressources naturelles;
- j) ne se soit pas engagé à divulguer la stratégie sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones;
- k) ne se soit pas engagé à appuyer les zones de développement économique en milieu urbain autochtones;
- l) ne se soit pas engagé à améliorer les systèmes technologiques désuets utilisés par ses ministères;
- m) ne se soit pas engagé à améliorer les problèmes relatifs aux logements avec services de soutien et aux foyers de soins personnels;
- n) ne se soit pas engagé à réduire le coût des médicaments sur ordonnance;
- o) ne se soit pas engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie provinciale sur le suicide;
- p) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre un groupe de travail sur le soutien en santé mentale chargé de venir en aide aux collectivités manitobaines à la suite d'un suicide;
- q) ne se soit pas engagé à inclure la criminalisation de la maladie mentale dans le cadre de l'examen du système de justice;
- r) ne se soit pas engagé à réduire les répercussions de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles sur les fermiers manitobains;
- s) ne se soit pas engagé à faire construire immédiatement une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba;
- t) ne se soit pas engagé à ne pas augmenter les coûts associés aux demandes faites dans le cadre du programme Candidats du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. KINEW, M^{me} la *ministre* COX, M^{me} LATHLIN, M. le *ministre* EICHLER, MM. WIEBE et YAKIMOSKI, M^{me} FONTAINE ainsi que M. le *premier ministre* PALLISTER interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 13

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 41

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 39

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX

LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE..... 16

La séance est levée à 16 h 44, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger